



## Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Service Entreprendre

Affaire suivie par :

Thomas MORELLE

Tél. : 03 21 74 87 00

[thomas.morelle@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:thomas.morelle@mairie-heninbeaumont.fr)

À Hénin-Beaumont, le **26 JUIL. 2023**

**Objet :** Mise en concurrence de l'occupation du domaine public

Madame, Monsieur,

La commune d'Hénin-Beaumont met à disposition son domaine public pour y accueillir une activité de buvette, à l'occasion du Hénin Rétro qui se déroulera le 10 septembre 2023 de 8 h à 21 h, place Carnot.

A cette occasion, la commune d'Hénin Beaumont souhaite mettre à l'honneur une association en lui proposant de tenir 1 stand sur la place Carnot. Pour se faire, l'association recherchée est la suivante :

- **1 association pouvant proposer à la vente des boissons alcoolisées et non alcoolisées relevant des groupes 1 à 3 de la classification officielle des boissons (c'est-à-dire des boissons en-dessous de 18° d'alcool).**

*L'association doit être capable d'assurer le stockage et la réfrigération sur place de ses produits, ainsi que de formuler auprès de Monsieur le Maire, au moins 15 jours avant la manifestation, une demande d'ouverture temporaire de débit de boisson.*

En considération de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public et dans un souci de qualité, d'hygiène, de respect des riverains, la commune d'Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature pour ces emplacements. L'organisateur s'engage à évaluer les participants selon les critères suivants :

- **50% sur la qualité des produits proposés ;**
- **30% sur l'attrait visuel et le respect de la thématique « rétro » de l'évènement ;**
- **20 % pour la capacité à proposer les produits à un prix attractif ;**

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives illustrant les outils de vente de vos participants.



La commission de sélection des candidatures se réserve la possibilité de refuser les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet, soit d'une autorisation, soit d'un courrier de refus le cas échéant.

Le dossier complet est à retourner avant le jeudi 10 août 2023 à 12 h 00, délai de rigueur, à l'attention de :

**Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont**  
**Mise en concurrence du domaine public**  
**1 place Jean Jaurès**  
**62110 HENIN BEAUMONT**

Ou par mail à : [thomas.morelle@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:thomas.morelle@mairie-heninbeaumont.fr)

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

**Steeve BRIOIS**



**Maire d'Hénin-Beaumont**  
**Conseiller Départemental du Pas-de-Calais**

.../...

